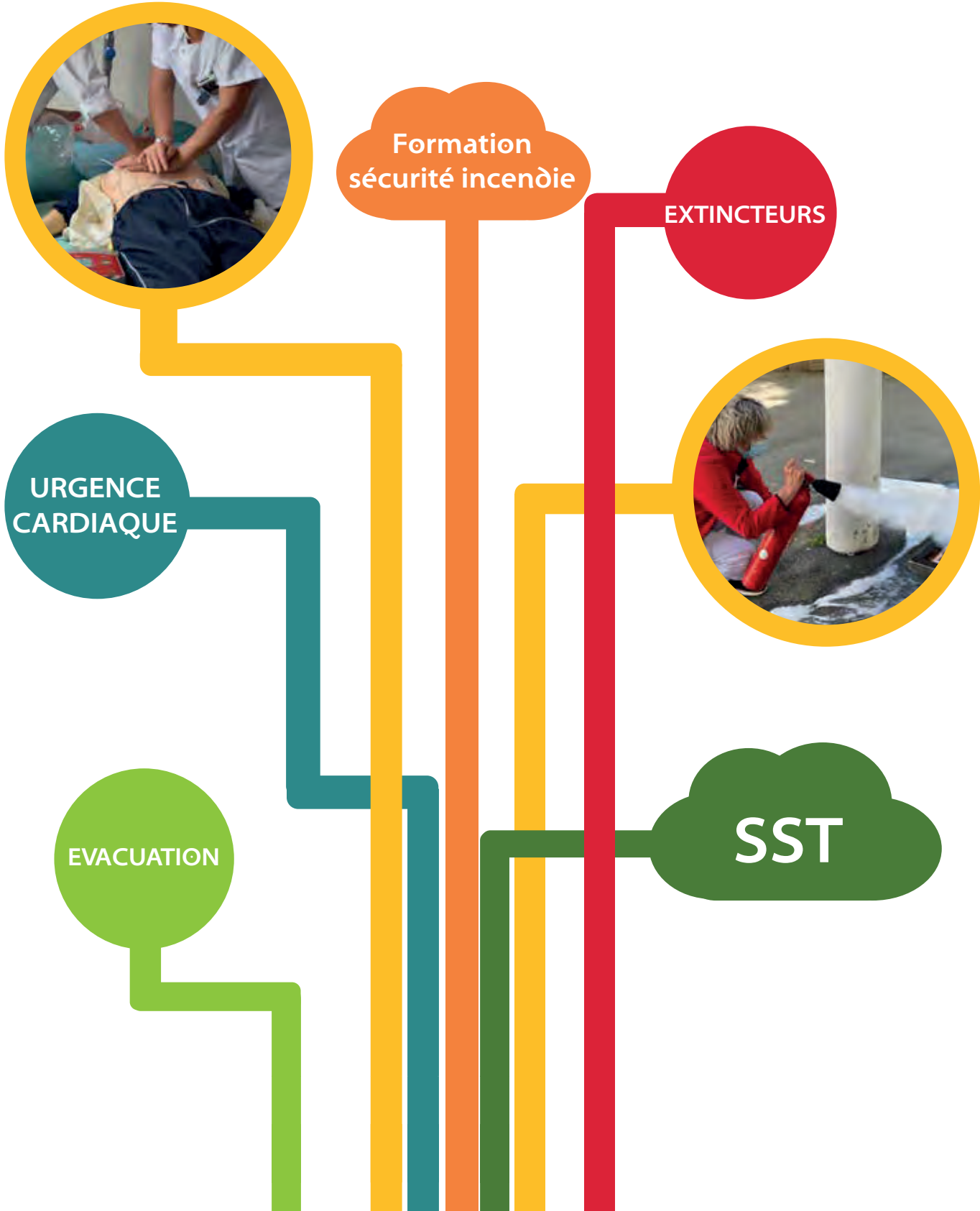


EP'
SAT

Espace Prévention
Santé Au Travail

Fondation ILDYS

CATALOGUE FORMATIONS 2023 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



SOMMAIRE

Introduction.....	3
Accessibilité	4
 Les formations SST (sauveteurs secouristes du travail)	5
 Formation initiale SST.....	6
 Formation MAC (Maintenir et Actualiser ses Compétences) de sauveteur secouriste du travail	7
 Formation Règles et consignes de sécurité dans les ERP – Formation évacuation.....	8
 Formation évacuation – exercice de mise en pratique	9
 Formation à la manipulation des extincteurs.....	10
 Formation EPI « Equipier Première Intervention »	11
 Formation à la sécurité incendie	12
 Formation à l’urgence cardiaque	13
Taux de satisfaction.....	14
Fiche d’inscription	15
Conditions générales d’inscription	16
Conditions générales de vente	17
Plan d’accès	18
Salle de formation	19



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE & CONSEIL AUX ENTREPRISES

Prévention, santé, sécurité, nous sommes à vos côtés.

EP'SAT (pour Espace Prévention Santé Au Travail) fait partie intégrante de la Fondation Ildys et bénéficie de l'ensemble des compétences et du savoir-faire des professionnels de la Fondation Ildys avec ses établissements sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux répartis sur le Finistère.

Depuis 2010, l'activité de notre organisme de conseil, diagnostic et formation en santé au travail n'a cessé de se développer. Ce succès est le résultat de notre volonté de construire nos déroulés pédagogiques au plus près de vos exigences de terrain.

Pour accentuer et pérenniser ce modèle, nous nous appuyons sur une équipe de Formateurs qui conserve son engagement « métier » au sein de la Fondation ILDYS, qu'il soit ergothérapeute, infirmier, chargé sécurité ...

Notre centre de formation est habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité et l'ensemble de nos formations sont réalisées par des formateurs certifiés par l'INRS.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et échanger sur vos besoins spécifiques.

Vous pourrez également retrouver de nombreuses informations sur notre site :

www.ildys.org

■ Contact

✉ espace-formation@ildys.org
☎ 06 13 15 70 90

A très bientôt,
L'équipe de l'EP'SAT – Fondation ILDYS





▪ Accessibilité à nos locaux

Les locaux de notre organisme de formation sont situés dans un établissement de rééducation/réadaptation pour adultes et sont accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité s'entend à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme de formation, que ce soit les places de stationnement sur le parking de l'établissement, les rampes d'accès, la largeur des portes et des cheminements, les ascenseurs, les sanitaires ...

▪ Accessibilité aux formations

Conception de formations sur mesure pour des groupes de stagiaires en situation de handicap.

Volonté de favoriser l'inclusion de stagiaires en situation de handicap dans nos formations-catalogue par des aménagements dits "raisonnables", ne perturbant pas le bon déroulement de la formation.

Aménagements possibles pour les difficultés de communication, d'installation et de mobilité,...

***Pour une identification des besoins,
merci de contacter le référent handicap***

Sandrine VELLY

sandrine.velly@ildys.org

LES FORMATIONS

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Toute entreprise se doit de former ses salariés à la prévention des accidents du travail et à la sécurité.

Pour vous accompagner dans cette démarche, EP'SAT-Fondation Ildys organise les formations suivantes :

- Sauveteur Secouriste du Travail :
Formation initiale
- Sauveteur Secouriste du Travail :
Formation continue Maintien et Actualisation des Compétences
- Règles et consignes de sécurité dans une ERP :
Formation Evacuation
- Manipulation des extincteurs
- Urgence Cardiaque

L'ensemble de nos formations sont réalisées par des formateurs certifiés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE

■ Public

Tout public.

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la Santé et Sécurité au travail.

■ Contenu

- Rôle du SST dans l'entreprise : être acteur de sa prévention et participer à la maîtrise des risques d'accident de son entreprise.
- Protéger / De protéger à prévenir.
- Examiner.
- Faire alerter / De faire alerter à informer.
- Secourir / La victime saigne abondamment / La victime s'étouffe / La victime se plaint de malaises / La victime se plaint de brûlures / La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements / La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment / La victime ne répond pas, elle respire / La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

■ Évaluation

Un certificat de Sauveteur secouriste du travail est délivré à l'issue de la formation, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives ainsi qu'une attestation de fin de formation. Évaluation à chaud et à froid.

■ Intervenants

Béatrice HENNOTE - Certifiée INRS

■ Méthodes pédagogiques

- Etudes de cas et mises en situation sur le thème de la prévention et de la protection.
- Mise en application des gestes de sauvetage et de secours et exercices pratiques pour chaque module théorique.
- Simulations de cas concrets (mise en scène et accessoires) avec mise en œuvre par le stagiaire des gestes et conduites à tenir adaptés.

Equivalence : le sauveteur secouriste du travail détient par équivalence l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ». Les titulaires d'un certificat APS (Acteur prévention secours) peuvent participer à un MAC SST.

Allègement de formation pour devenir SST : des allègements de formation sont possibles pour les titulaires de l'AFGSU (niveau 1 et 2) et les titulaires du PSC1. Une évaluation préalable du stagiaire par le formateur permettra de définir les conditions et le protocole d'allègement des formations au cas par cas.

Lieux de formation

- Roscoff
- Landivisiau
- Sur le site de votre entreprise ou établissement

Durée

- 2 jours non consécutifs
Soit 14 heures

Nombre de participants

- Groupe de 4 à 10 personnes

Tarif inter-établissement

160,00 € net

Contact

✉ espace-formation@ildys.org
☎ 06 13 15 70 90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la formation.



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.



◆ **Taux de certification** ◆
100 %



Maintenir et actualiser ses compétences de SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

■ Public

Tout public ayant suivi une formation SST initiale.

■ Pré-requis

Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

La périodicité de cette formation est fixée à 24 mois.

■ Objectifs

Maintenir et actualiser les compétences du SST définies dans le référentiel de formation.

- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/ des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

■ Contenu

- Révision des gestes de secours.
- Protéger / De protéger à prévenir.
- Examiner.
- Faire alerter / De faire alerter à informer.
- Secourir / La victime saigne abondamment / La victime s'étouffe / La victime se plaint de malaises / La victime se plaint de brûlures / La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements / La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment / La victime ne répond pas, elle respire / La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

■ Évaluation

Un certificat de Sauveteur secouriste du travail est délivré à l'issue de la formation, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives ainsi qu'une attestation de fin de formation. Évaluation à chaud et à froid.

■ Intervenants

Béatrice HENNOTE - Certifiée INRS

■ Méthodes pédagogiques

- Retour d'expérience et partage d'informations entre les participants.
- Réalisation d'exercices pratiques et de mise en situation pour chaque module théorique.
- Simulation de cas concrets (mise en scène et accessoires) avec mise en œuvre par le stagiaire des gestes et conduites à tenir adaptés.

Lieu de formation

- Roscoff
- Landivisiau
- Sur le site de votre entreprise ou établissement

Durée

- 1 jour soit 7 heures

Nombre de participants

- Groupe de 4 à 10 personnes

Tarif inter-établissement

89,00 € net

Contact

✉ espace-formation@ildys.org
☎ 06 13 15 70 90

**Les formations peuvent être
réalisées spécifiquement
pour votre entreprise**

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :
15 jours avant le début de la formation.



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.



◆ **Taux de certification** ◆
100 %



RÈGLES & CONSIGNES DE SÉCURITÉ DANS LES ERP FORMATION ÉVACUATION

■ Public

L'ensemble du personnel travaillant en ERP de tout type (Établissement Recevant du Public).

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

Évacuation et mise en œuvre des principes fondamentaux des ERP.

■ Formation Théorique

- Rappel des consignes de sécurité incendie.
- Rappel du triangle du feu et modes de propagation.
- Savoir lire un plan d'évacuation.
- Rôle des équipiers (guides et serre-file).
- Rôle du responsable d'évacuation.
- Définition du point de rassemblement.

■ Formation Pratique

- Visite de l'établissement.
- Approche du matériel et équipements incendie.

■ Évaluation

A l'issue de la formation, EP'SAT-Fondation Ildys délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

■ Intervenant

Béatrice HENNOTE formatrice incendie SSIAP 1, sapeur-pompier volontaire.

Lieu de formation

- Site de l'entreprise ou établissement

Durée

- 2 heures

Nombre de participants

- Groupe de 4 à 12 personnes

Tarif

70,00 € net

Contact

 espace-formation@ildys.org
 06 13 15 70 90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la formation.

Accessibilité :



Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.

◆ Taux de réussite ◆
100 %



EXERCICE D'EVACUATION

« Mise en pratique »

■ Public

A l'attention du Chef d'établissement et du personnel pour répondre à la réglementation de sécurité incendie dans les ERP. Ces exercices permettent de mesurer l'efficacité du dispositif de prévention du risque incendie de votre établissement. La durée intègre la création d'un scénario d'évacuation, son suivi et le compte-rendu au Chef d'établissement.

■ Pré-requis

Il est recommandé d'avoir fait suivre au personnel la formation évacuation et manipulation des extincteurs.

■ Objectifs

- Être capable d'intervenir rapidement dès le déclenchement du signal d'alarme.
- Savoir donner ou faire donner l'alerte en suivant la procédure prévue par l'établissement.
- Être capable d'attaquer un départ de feu à l'aide des moyens d'extinction existant, et mettre en sécurité si besoin les personnes concernées par un départ de feu, en effectuant une évacuation ou une mise à l'abri par transfert horizontal.

■ Contenu déroulement de l'exercice

- Réalisation par l'ensemble des salariés d'un exercice d'évacuation ou d'une mise en sécurité des personnes suivant le type d'établissement. Déclenchement de l'alarme sous la responsabilité du chef d'établissement.
- Evacuation du public ou mise en sécurité du public par le personnel désigné.
- Evaluation de l'exercice avec le Chef d'établissement et l'équipe sécurité. Visa et signature portés sur le registre de sécurité par le formateur.

■ Méthodes pédagogiques

Avant : rencontre avec le Chef d'établissement ou son représentant pour une visite de l'établissement et convenir des modalités de l'exercice.

Pendant : analyse et observation des conditions d'évacuation et de l'organisation.

Après : débriefing à chaud avec les acteurs. Le compte rendu complet sera remis après sa rédaction en amont.

Moyens techniques : machine à fumée, mannequin, extincteurs de formation.

■ Evaluation

Cet exercice ne fait pas l'objet d'une évaluation certificative. Ni d'évaluation de la formation de la part des stagiaires. Cet exercice répond à l'obligation de l'art. 4227.39 du code du travail, qui stipule que des exercices de simulation doivent être organisés périodiquement.

■ Intervenant

Béatrice HENNOTE formatrice incendie SSIAP 1, sapeur-pompier volontaire.

Lieu de formation

- Sur le site de votre établissement

Durée

- 7 heures
- Nombre de participants : 4 minimum

Tarif sur devis

Nous consulter

Contact

✉ espace-formation@ildys.org
☎ 06 13 15 70 90

**Ces exercices sont réalisés
spécifiquement pour votre
entreprise**

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la formation.



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.





Formation à la manipulation des extincteurs

■ Public

Ensemble des personnels. Conformément au Code du Travail (article P.4227-28 et R.4227-38), l'employeur doit prendre les mesures pour que tout commencement d'incendie puisse être combattu. Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premier secours.

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

- Connaître les principes de la combustion, les procédés d'extinction et les extincteurs.
- Choisir et mettre en œuvre l'extincteur approprié à la situation.
- Réagir efficacement à un début d'incendie.

■ Contenu

- Généralités sur l'incendie : causes et dangers, triangle du feu, procédés d'extinction, classes de feu.
- L'alarme, l'alerte, les consignes sécurité de l'établissement.
- Les agents extincteurs.
- Exercices pratiques de mise en œuvre des extincteurs sur simulateur de feu à gaz.

Chaque stagiaire est confronté à des cas de figure devant lesquels il devra choisir l'extincteur approprié, le mettre en œuvre et réaliser l'extinction de flammes réelles.

■ Évaluation

A l'issue de la formation, EP'PAT-Fondation Ildys délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

■ Intervenant

Béatrice HENNOTE formatrice incendie SSIAP 1, sapeur-pompier volontaire.

Lieu de formation

- Sur le site de votre entreprise ou établissement

Durée

- 2 heures



Nombre de participants

- Groupe de 4 à 12 personnes

Tarif inter-établissement

70,00 € net

Contact

 espace-formation@ildys.org
 06 13 15 70 90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :
15 jours avant le début de la formation.

Accessibilité :



Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.

◆ **Taux de réussite** ◆
100 %



FORMATION EPI

« Equipier Première Intervention »

■ Public

L'ensemble du personnel travaillant en ERP de tout type (Établissement Recevant du Public). La formation EPI permet à l'équipier de première intervention d'acquérir les connaissances afin de pouvoir organiser et diriger une évacuation et savoir utiliser les moyens de lutte contre l'incendie mis à disposition dans son établissement.

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

Mettre en œuvre les consignes de sécurité incendie et les procédures en vigueur dans son établissement et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu dans le cadre d'une première action sur un début d'incendie.

■ Formation Théorique

- Rappel des consignes de sécurité incendie.
- Rappel du triangle du feu et modes de propagation.
- Savoir identifier l'extincteur approprié aux différents types de feux.
- Connaître les règles de sécurité pour bien utiliser un extincteur
- Savoir lire un plan d'évacuation.
- Rôle des équipiers (guides et serre-file).
- Rôle du responsable d'évacuation.
- Définition du point de rassemblement.

■ Formation Pratique

- Visite de l'établissement.
- Approche du matériel et équipements incendie.
- Utiliser un extincteur et réaliser l'extinction d'un feu sur flammes réelles.

■ Évaluation

A l'issue de la formation, EP'SAT-Fondation Idys délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises en matière d'évacuation et de manipulations des extincteurs.

■ Intervenant

Béatrice HENNOTE formatrice incendie SSIAP 1, sapeur-pompier volontaire.

Lieu de formation

- Site de l'entreprise ou établissement

Durée

- 4 heures

Nombre de participants

- Groupe de 4 à 12 personnes

Tarif

- 140,00 € net

Contact

-  espace-formation@ildys.org
06.13.15.70.90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la formation.

Accessibilité :



Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap.

**Taux de réussite
100 %**

■ Public

Personnels d'établissements publics ou privés. L'ensemble du personnel travaillant en ERP de tout type (Établissement Recevant du Public). La formation à la sécurité permet au salarié : équiper de première intervention, d'acquérir les connaissances afin de pouvoir organiser et diriger une évacuation, d'utiliser les moyens de lutte contre l'incendie mis à disposition dans son établissement, et de participer à un exercice pratique d'évacuation incendie.

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

Permettre à l'employeur de répondre à son obligation générale d'information et de formation à la sécurité. Pour les personnels : mettre en œuvre les consignes de sécurité incendie et les procédures en vigueur dans son établissement et savoir utiliser l'extincteur approprié au type de feu dans le cadre d'une première action sur un départ de feu. Apprendre à reconnaître les caractéristiques du signal d'alarme générale. Savoir alerter les services de secours adaptés. Localiser et utiliser les espaces d'attente sécurisés.

■ Formation Théorique

- Rappel des consignes de sécurité incendie.
- Rappel du triangle du feu et modes de propagation.
- Savoir identifier l'extincteur approprié aux différents types de feux.
- Connaître les règles de sécurité pour bien utiliser un extincteur
- Savoir lire un plan d'évacuation.
- Rôle des équipiers (guides et serre-file).
- Rôle du responsable d'évacuation.
- Définition du point de rassemblement.

■ Formation Pratique

- Visite de l'établissement.
- Approche du matériel et équipements incendie.
- Utiliser un extincteur et réaliser l'extinction d'un feu sur flammes réelles.
- Localiser et utiliser les espaces d'attente sécurisés.
- Se servir des moyens de premiers secours et exécuter les diverses manoeuvres nécessaires lors d'un exercice d'évacuation.

■ Évaluation

A l'issue de la formation, EP'SAT-Fondation Ildys délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises en matière de formation à la sécurité incendie. Un compte rendu de l'exercice sera remis au chef d'établissement. Les observations auxquelles il peut avoir donné lieu seront consignées dans le registre de sécurité.

■ Intervenant

Béatrice HENNOTE formatrice incendie SSIAP 1, sapeur-pompier volontaire.

Lieu de formation

- Site de l'entreprise ou établissement

Durée

- 7 heures

Nombre de participants

- Groupe de 4 à 10 personnes

Références réglementaires

- Art L.4141-2. R.4227-38.
- R. 4227-39 Code du travail.
- Art J 39. Art MS 70. Règlement de sécurité incendie.

Tarif

- Sur devis : nous consulter

Contact

-  espace-formation@ildys.org
 06.13.15.70.90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Date limite d'inscription :
15 jours avant le début de la formation.



Accessibilité :

Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap

Taux de réussite 100 %



Formation à l'Urgence Cardiaque

■ Public

Toute personne désirant être initiée à la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.

■ Pré-requis

Aucun.

■ Objectifs

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque.
- Réaliser auprès d'une victime en arrêt cardiaque, les gestes permettant d'augmenter les chances de survie.
- Savoir utiliser un défibrillateur.

■ Contenu

- Qu'est ce que l'arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
- Que faire devant une victime en arrêt cardiaque ?
- Questions diverses.

■ Évaluation

A l'issue de la formation, EP'PAT-Fondation Ildys délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

■ Intervenant

Béatrie HENNOTE, formatrice SST certifiée INRS

Lieu de formation

- Roscoff

Durée

- 2 heures

Nombre de participants

- Groupe de 6 personnes maximum

Tarif inter-établissement

70,00 € net

Contact

 espace-formation@ildys.org
 06 13 15 70 90

Les formations peuvent être réalisées spécifiquement pour votre entreprise

Nous contacter

Délais d'accès :

Selon disponibilités au moment de l'inscription.

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la formation.

Accessibilité :



Pour une identification des besoins, merci de contacter le référent handicap

◆ **Taux de réussite** ◆
100 %

Taux de satisfaction de nos formations pour l'année 2022



Taux de réussite
100%

Taux de
satisfaction globale
99,18%

Taux de satisfaction par
rapport à l'organisation de la
formation

98,37%

Taux de satisfaction sur
la qualité des intervenants

99,38%

Document à retourner à :

EP'SAT – Maison SAINT LUC – 144, rue Marquise de Kergariou – 29680 ROSCOFF Cedex

Tél 06 13 15 70 90 – espace-formation@ildys.org

Intitulé de la formation :

PARTICIPANT

Nom

Prénom

Fonction Date de Naissance

N° d'identification (RPPS, ADELI,...)

Adresse

Ville CP

Tel e-mail

EMPLOYEUR

Raison sociale

Dirigeant NOM Prénom

Adresse

Ville CP

Tel Fax

N° SIRET

E-mail

Facture à adresser :

A l'entreprise (préciser l'adresse si différente)

Autres (préciser l'adresse)

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Conditions générales d'inscription

1 – L'organisme de formation

EP'SAT-Fondation Ildys est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 53 29 08369 29 auprès du préfet de la région Bretagne. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du Travail.

2 – Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour EP'SAT-Fondation Ildys, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande du demandeur.

3 – Limitation des effectifs

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité.

Pour les stages en inter-établissement, les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

Une liste d'attente de quelques places est constituée si nécessaire.

4 – Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, quel que soit le moyen de transmission, un courriel est adressé à l'entreprise ou au demandeur :

- Soit pour confirmer l'inscription
- Soit pour l'informer de la mise en liste d'attente
- Soit pour l'informer que le stage est complet.

5 – Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et un livret d'accueil est envoyé à l'entreprise qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné ou au demandeur directement.

6 – Propriété intellectuelle

En s'inscrivant à un stage EP'SAT-Fondation Ildys, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 – Coût

Le coût est indiqué sur le catalogue en ligne d'EP'SAT-Fondation Ildys : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tous frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net.

8 – Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'établissement.

Une attestation de présence est délivrée à l'issue du stage.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par EP'SAT-Fondation Ildys au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EP'SAT-Fondation Ildys au premier jour de la formation, EP'SAT-Fondation Ildys se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre EP'SAT-Fondation Ildys et le Client et sont bloquées de façon ferme. Sauf cas de force majeure justifiée, en cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du coût pédagogique sera facturé au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% du coût pédagogique sera facturé au Client.

En cas d'abandon en cours de stage, EP'SAT-Fondation Ildys facture la totalité du coût pédagogique.

A l'issue des stages, EP'SAT-Fondation Ildys envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence.

9 – Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date de facture.

- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal.

10 – Évaluation du stagiaire en fin de formation

A l'issue de la formation, EP'SAT-Fondation Ildys délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

11 – Évaluation de la qualité de la formation

EP'SAT-Fondation Ildys ne fournit pas aux entreprises les fiches d'évaluation remplies par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

12 - Annulation de stage – Report

EP'SAT-Fondation Ildys se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. Dans ce cas le Client est prévenu 3 semaines avant le début du stage au maximum.

EP'SAT-Fondation Ildys se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

EP'SAT-Fondation Ildys ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires hormis les déjeuners qui peuvent être pris au restaurant d'entreprise du site de la Fondation Ildys et qui font l'objet d'un devis préalable au Client.

14 – Données personnelles

Les données personnelles et les coordonnées recueillies dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à la gestion de l'inscription. EP'SAT-Fondation Ildys, qui est responsable du traitement, s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. Conformément à la législation en vigueur, les personnes dont les données sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité de leurs données personnelles en formulant leur demande à l'adresse mail suivante : dpo@ildys.org.

Les personnes habilitées à renseigner le bulletin d'inscription pour un salarié de leur entreprise ou de leur organisme doivent notamment informer ce salarié de la finalité de recueil de ses données personnelles et obtenir son consentement.

Conditions générales de vente

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, EP'SAT-Fondation Ildys s'engage à organiser la prestation de service dont les spécificités sont décrites dans la présente proposition.

Article 2 : Organisation de la prestation

Dans le cadre des formations INTRA, le Client s'engage à mettre à disposition des formateurs d'EP'SAT-Fondation Ildys les moyens appropriés pour accomplir leur mission.

Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, de salles aérées, silencieuses, spacieuses et équipées de moyens pédagogiques standards (1 paper-board, 1 vidéo projecteur, 1 écran) et des repas prévus pour chaque journée.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Dans le cas où la prestation nécessiterait des connaissances spécifiques préalables, le Client s'assurera directement auprès des personnes concernées qu'elles possèdent bien les pré-requis nécessaires et adressera les justificatifs à EP'SAT-Fondation Ildys.

Article 4 : Dispositions financières

En contrepartie des prestations réalisées, le Client s'engage à verser à EP'SAT-Fondation Ildys une somme correspondant aux honoraires de la prestation décrite dans la présente proposition.

Les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture;
- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal.

Article 5 : Règlement par un OPCA

Pour une prestation de formation, en cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client d'effectuer une demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué à EP'SAT-Fondation Ildys avant le démarrage de la formation par email ou par courrier postal.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence est directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EP'SAT-Fondation Ildys au premier jour de la formation, ou si la prise en charge est refusée par l'OPCA, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Article 6 : Frais de mission

Les frais de mission, hors frais de repas directement pris en charge par le Client, sont refacturés à prix coûtant.

Article 7 : Défaut de paiement

Tout défaut de paiement du Client, même partiel, à l'échéance autorise EP'SAT-Fondation Ildys de plein droit et automatiquement à prononcer la résiliation du contrat. La notification de la résiliation pourra se faire par toute voie de droit. Les intérêts de retard prévus ainsi que l'indemnité forfaitaire seront dus à EP'SAT-Fondation Ildys en dépit de la résiliation de la vente.

Article 8 : Réclamation

Aucune réclamation se rapportant au contenu de la facture n'est recevable si elle n'est pas formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours suivant la date de la facture.

Article 9 : Location de salle

Lorsque la prestation se déroule à l'extérieur des locaux du Client, les frais inhérents à la location de salle sont à la charge du Client, ou facturés en supplément, sauf avis contraire préalable indiqué par EP'SAT-Fondation Ildys.

Article 10 : Frais de reprographie

Les différents documents diffusés aux participants sont remis au formateur. Celui-ci en assure la diffusion auprès des participants concernés.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Dans le cadre d'une formation, tout matériel pédagogique émanant d'EP'SAT-Fondation Ildys (documents, fichiers informatiques ou autres portant le logo d'EP'SAT-Fondation Ildys) est la propriété exclusive d'EP'SAT-Fondation Ildys.

Lorsque le Client met à la disposition d'EP'SAT-Fondation Ildys des éléments de contenu pédagogique sous quelque format que ce soit, il confère à EP'SAT-Fondation Ildys un droit d'utilisation de ces documents tout en conservant la propriété intellectuelle sur ses documents.

Toute reproduction d'un quelconque document (numérique ou papier) émanant d'EP'SAT-Fondation Ildys, ne pourra être faite qu'avec l'assentiment écrit d'EP'SAT-Fondation Ildys, à moins qu'il ne soit fait mention expresse dans ce contrat.

Article 13 : Délai de rétraction/annulation

A l'initiative d'EP'SAT-Fondation Ildys, l'ouverture des stages en INTRA établissements est soumise à un seuil minimum. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas, l'entreprise en sera informée dans un délai de

15 jours ouvrés avant le début de la formation et la totalité des sommes versées sera restituée.

Pour les stages en INTER ou INTRA, en cas de force majeure (indisponibilité du formateur, intempéries ...), la session sera reportée ou annulée, dans ce dernier cas, l'entreprise sera intégralement remboursée des sommes versées.

A l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, pour toute annulation (sauf cas de force majeure) effectuée par écrit (courrier ou mail) :

Au moins 20 jours ouvrés avant le début du stage : l'annulation peut être faite par le Client sans frais.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, au plus tard la veille au matin du stage, sur communication écrite à EP'SAT-Fondation Ildys des noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient dans ce cas au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Quel que soit le stage, si le Client ne se présente pas à la formation sans avoir procédé dans les délais à une annulation formelle, ou se présente en retard, ainsi qu'en cas de participation partielle ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dument reconnue, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Article 14 : Report et changement de date

Le calendrier de la mission et les dates de formation sont fixés d'un commun accord entre EP'SAT-Fondation Ildys et le Client et arrêtés de façon ferme.

Tout changement et report de date à l'initiative du Client, effectué à l'issue du contrat signé, devra faire l'objet d'une demande écrite et transmise à EP'SAT-Fondation Ildys 15 jours au plus tard avant le début du stage.

Article 15 : Éthique

EP'SAT-Fondation Ildys s'engage à une discrétion absolue tant vis-à-vis du Client que vis-à-vis des participants ou des collaborateurs du Client.

Article 16 : Contestations et litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Brest sera seul compétent pour régler le litige.

Plan d'accès à la Maison SAINT LUC

144 Rue Marquise de Kergariou - 29680 Roscoff



La salle de formation





EP'SAT

Fondation ILDYS

Site de Perharidy
29684 ROSCOFF CEDEX

Tél 06 13 15 70 90

espace-formation@ildys.org

SIRET 77762928800013

APE 8610Z

Déclaration d'activité
enregistrée sous le
n° 53 29 08369 29

www.ildys.org